



Communiqué de presse 12/03/2025

POLLUTION DU BLAVET : UNE URGENCE ENVIRONNEMENTALE

1

La Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques exprime sa vive préoccupation face au déversement, entre le 05/03/2025 et le 06/03/2025, de 25 000 litres d'hydrocarbure dans le Blavet et les sols environnants. Cet incident qui a eu lieu à la proximité de l'usine de production d'eau potable de Lanrivain soulève des interrogations majeures quant à sa gestion, son impact environnemental, et ses conséquences à plus ou moins long terme pour la pêche et la biodiversité locale.

Un écosystème menacé

A la suite de la pollution aux hydrocarbures, le Blavet, rivière emblématique traversant des paysages remarquables, est aujourd'hui gravement impacté. Façonné par les eaux du Blavet et prisé par les pêcheurs et amoureux de la nature, les rives de ce cours d'eau offrent habituellement une immersion sauvage exceptionnelle dans le département.

Parmi les tronçons touchés, les Gorges de Toul Goulic, site classé ZNIEFF de type 1 (n° 00000041) reconnu pour sa richesse écologique et sa biodiversité, subit d'ores et déjà les effets néfastes de ce déversement accidentel. La faune et la flore sont désormais impacté par plus de 21 tonnes de gazole. Une altération des habitats aquatiques et des déséquilibres de la chaîne alimentaire sont à prévoir pour des mammifères comme la Loutre, mais aussi pour les poissons sauvages emblématiques de ces écosystèmes comme la Truite ou le Chabot.

Sur plus de 20 kilomètres en aval de zone de rejet, des lieux touristiques tels que le Canal de Nantes à Brest ou l'Abbaye de Bon Repos sont également menacés.

Une mobilisation associative cruciale

La Fédération tient à saluer le rôle essentiel des structures associatives de pêche, notamment les AAPPMA de Plélauff et Saint-Nicolas-du-Pélem. A la suite de l'alerte donnée jeudi 6 mars au petit matin par Richard Le Dreff gérant la pisciculture de Kerauter à Sainte Tréphine (22), Gardes de Pêche Particuliers et Présidents des Associations Agréés de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique ont permis d'identifier la source de la pollution et la prise de mesures d'urgence par la préfecture "*pour réduire les risques liés à cet évènement et à en diminuer la durée et l'intensité*". Malgré une intervention des pompiers des questions demeurent sur la gestion de cette pollution.

Des questions aujourd'hui sans réponse

- Dispositifs de Rétention : Pourquoi les équipements obligatoires pour contenir les déversements n'ont-ils pas fonctionné ?
- Alerte et Intervention : Pourquoi aucune alerte précoce dès le 05/03/2025 n'a été déclenchée pour permettre une intervention rapide ?

Ces dysfonctionnements doivent impérativement être analysés dans le cadre de l'enquête judiciaire en cours afin d'apporter des réponses claires aux pêcheurs, riverains et citoyens préoccupés par l'avenir du Blavet.

Engagements et appel à l'action

La Fédération annonce son intention de déposer plainte afin d'être informée des résultats de l'enquête et des mesures qui seront prises pour éviter qu'une telle catastrophe ne se reproduise.

Elle appelle également à une vigilance accrue des pêcheurs et acteurs locaux sur l'évolution de cette pollution. Par ailleurs la Fédération rappelle la nécessité collective de mettre en œuvre des actions concrètes pour garantir une protection renforcée des milieux aquatiques sur le territoire départemental.

Contact

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter la Fédération au 02 96 68 15 40 ou par courriel à contact@federationpeche22.fr